

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA CANCHE  
COMMISSION QUALITE  
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

**Objet de la réunion :**

**Ordre du jour :**

**L'exploitation et la distribution de l'eau potable sur le bassin versant de la Canche – Présentation des résultats du Schéma de Ressource en eau du Conseil Général du Pas de Calais**

**Programme de suivi de l'efficacité des fascines sur un bassin versant pilote**

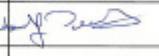
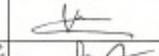
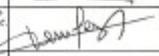
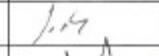
**Point relatif au risque d'inondation**

**Date : le 25 janvier 2011**

**Rédacteurs : Valérie CHERIGIE, animatrice de la Commission Locale de l'Eau**

**Participants : Voir liste des invités et des présents ci-dessous**

**Commission Qualité - Réunion du 25 janvier 2011**

Prénom	Nom	Structure	e-mail	Signature
<b>Structures compétentes pour la distribution eau potable</b>				
Claude	BACHELET	SI des eaux et de l'assainissement de CROISSETTE-HERICOURT		
Walter	KAHN	SYCOM de la Région d'Elaples		
Michel	DHALLEME	Syndicat des eaux et assainissement à la carte de la région de WICHEM		
Christine	KAP	SI des eaux de la région d'OEUF EN TERNOIS		
Bernard	BOULET	SI d'adduction d'eau de la région d'AZINCOURT		
Claude	DEVAUX	SI d'adduction d'eau de la région de HALTECLOQUE		
Philippe	BENDIT	SI d'adduction d'eau potable de MANSIL SAINT POL et NEUVILLE AU CORNET		
Michel	DUGARIN	SI d'adduction et de distribution d'eau de la région de REBREUVE-SUR-CANCHE		
Gérard	DE MAGNEVAL	SI d'adduction et de distribution d'eau potable de FOUFLIN RICAMETZ et TERNAS		
Jean-Claude	HABERT	SI d'adduction et de distribution d'eau potable de la région de VALHUCH		
Marc	DUFOUR	SI d'adduction et de distribution d'eau potable de la région d'ETREE WAMIN		
Claude	PRUDHOMME	SI d'adduction et de distribution d'eau potable de la région d'EUCHIN		
MARC	BUE	SI d'adduction et de distribution d'eau potable de la vallée de la CANCHE		
Claude	HOGUET	SI d'adduction et de distribution d'eau potable de la vallée de la TERNOISE		
Loïc	MAGERE	SI de distribution et d'adduction d'eau potable de la région du PARCO		
Jean-Paul	MACRON	SI des eaux de BUNEVILLE, MONCHEAUX et MONT EN TERNOIS		
Georges	TOURNADRE	SI des eaux de CROIX et SIRACOURT		
Yves	DEWALLY	SI des eaux de la région d'HUMERES	<i>demilly.yves@wanadoo.fr</i>	
JOSETTE	EDOUART	SI des eaux de Saint-Michel sur Ternose et Noellocourt		
Anthony	PRUVOST	SI des eaux d'OSTREVILLE et MARGUAY		
Yves	HENIART	SNU assainissement de l'agglomération de SAINT POL SUR TERNOISE		
MARC	BUE	SNU de la Vallée de la CANCHE (assainissement)		
Eric	THULLIER	Syndicat des eaux de LIGNEREUL		
JEAN	<u>DUFOUR</u> LECOMTE	SI D'ASSAINISSEMENT COURTEAU	<i>Sivir Constant @ wanadoo.fr</i>	
Bernard	GILARES	SIADep DE BURE-le-SEC - MAINTENAY		
Michel	MASSON	SIADep DE LA BMOISE		
Michel	DENEUVILLE	SIADep DE LA REGION D'ALAIN-SAIN-VAAST		
PHILIPPE	FOURCROY	SIADep de la région de Basin		
Dominique	SANTURE	SIADep DE LA REGION DE BRIMEUX		
Jean Claude	LEDEZ	SIADep DE LA REGION DE DOUBEVAUVE	<i>Synd. d'...</i>	
Francis	VERHAMME	SIADep DE LA REGION D'EMBRAY	<i>MAIRE D'EMBRAY ccf + via 03 27 21 21 21</i>	

Prénom	Nom	Structure	e-mail	Signature
Guy	LEBLOND	SIADP de la Vallée d'Alain		
Jean-Paul	BOQUET	SIADP de la Vallée de la Plonguette		
Françoise	SENECHAL	SIADP de la Vallée des Baillons		
Régis	SEINE	SIADP DE LEPINE - BOISJEAN - ROUSSENT		
Hubert	ANSELIN	SIADP de MOURIZ		
ALAIN	CLOQUET	SIADP de ST JOSSE - ST AUBIN		
Maurice	WIDHEN	SIADP DU PLATEAU DE BELLEVUE		
Régis	BOUQUET	SIADP du plateau de Campigneulle	SIPC 58 Wassenaar, FR	
Jacques	FLAHAUT	SIADP DU PLATEAU DE CAMPIGNELLES		
Michel	GARRE	SIVU DU BOIS MACHY		
Alain	DECAUDIN	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CONTES MARESCHEL		
ETIENNE	MEISTER	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'HESDIN		
<b>Intercommunalités</b>				
Prénom	Nom	Structure	e-mail	Signature
Bernard	BOULET	Président de la Communauté de Communes Canche Ternoise		
Jean Luc	FAY	Président de la Communauté de Communes de la Région de Fribert		
Claude	COQUART	Communauté de Communes du Pays d'Heudin		
Claude	BIGOT	Président de la Communauté de Communes du Perche		
Jean Jacques	HELMONE	Président de la Communauté de Communes du Canton de Fruges et ses Environs	Paul FOUQUIER U.D.	
Jean François	COMPAGNE	Président de la Communauté de Communes du Canton de Huqueillers et ses Environs		
Claude	FRUCHONNE	Président de la Communauté de Communes de Desvres et Samer		
Marc	BUE	Président du SIVOM de la Vallée de la Sanche		
Jean Marie	KRAJEWSKI	Président de la Communauté de Communes Opale Sud		
Jean-Claude	FILLION	Président de la Communauté de Communes de l'Heudinois		
Bruno	BETHOUART	Communauté de Communes du Montreuillois	M. CAVOY	
Christiane	BERTON	Communauté de Communes des Deux Sources	Comptecom. 2 sources@orange.fr	
Daniel	FASQUELLE	Communauté de Communes Mer et Tiers d'Opale		
Marc	BRIDoux	Communauté de Communes du Saint Polois		
Pascal	DERAY	Communauté de Communes du Val de Canche et d'Audrieu		

Membres de la CLE				
Prénom	Nom	Structure	e-mail	Signature
Romain	LEOQUET	Président Syndicat St-Josse St-Aubin	romain.stjosse@orange.fr	
Philippe	NAVASARTIAN	Adjoint Maire St-Josse/Abin	philippe.navasartian@orange.fr	
Eric	Dufour	S.O.V.H. Paustran Bourrainville	Eric.Dufour@orange.fr	
Michel	Sauvage	Mairie de CORCORANT	msauvage@orange.fr	
Chantal	PULLOT	Maire Recques s/course		
Jean	LEBUS	Maire La Calotterie		
Marie	CHENEY	Maire adjoint Montcaumon		
Michel	DUBOIS	Fédération Eau 62		
Catherine	BOUAGAZZ	C. A. R.	Catherine.bouagazz@orange.fr	
S. Marie	ROUSSEL	Maire Hardin		
Clair	DE VICE	représent. J. Course Recques s/c	clair.device@orange.fr	
Benoit	JUTROT	Violin Eau	benoit.jutrot@orange.fr	
Claude	LEBON	Maire d'Hardin		
Rene	BOURBON	E. L. A. N.		
Roger	DEBILLY	Com. de Com. Fricourt		

Autres personnes conviées				
Prénom	Nom	Structure	e-mail	Signature
Jean-Charles	BRUYELLE	Président de la Commission Qualité		
Michel	CHAVATTE	Conseil Général du Pas de Calais		
Bernard	MATHON	DOTM Pas de Calais - Chef de la Police de l'Eau		
Ludovic	LEMARE	Agence de l'Eau Artois Picardie		
J. P.	GLACON	Représent. technique Syndicat des Comm. de l'Artois d'Alsace		
Claude	Bouillet	Fédération Usagers Pas de Calais	cbouillet@orange.fr	
Alexis	BRACQ	SEMPACO	alexbracq@orange.fr	
P. H.	HERBIN	SEMPACO - représentant SI WICHEN		
Hector	ANSSER	Syndicat des Comm. Fricourt		

N. Bacheux, excusé.

## **1 – Présentation du Schéma Départemental de ressource en eau par Michel CHAVATTE, Conseil Général du Pas de Calais**

Voir présentation jointe ou disponible sur le site internet du SAGE ([www.sagedelacanche.fr](http://www.sagedelacanche.fr)) pour les secteurs du Montreuillois et du Ternois

### **Questions/débats :**

- Certains captages sont encore impactés par l'atrazine malgré son interdiction : effectivement, un captage en particulier est concerné. Il doit être trouvé une solution car le traitement de l'eau actuel est conditionné à la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage ; La reconquête d'une qualité d'eau peut prendre beaucoup de temps ; on a quelques expériences comme sur le captage de Berck, il faut travailler sur l'ensemble de l'aire d'alimentation ; des études sont nécessaires (études BAC : bassin d'alimentation du captage) et aboutissent à un programme d'action concernant l'assainissement urbain, l'agriculture,...avec par exemple des acquisition de terrain, des plantations à courte rotation ;
- Qui décide de l'abandon d'un captage ? : Des périmètres de protection de captage sont instaurés avec une procédure qui met en jeu les services de l'Etat, un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique ; c'est la conclusion d'une expertise et notamment la qualité des eaux du captage qui décide si celui-ci est exploitable ou non ; actuellement la position des différents services est de ne pas accepter de traitement des eaux avant distribution, l'eau devant être « bonne » à la source ;
- La lenteur du traitement des eaux usées dans les villages pose problème ; de plus certaines zones sont particulièrement sensibles car elles sont « à fleur de la nappe phréatique » : le souci est que si la collectivité n'a pas réussi à réaliser l'assainissement collectif et à évacuer la pollution en dehors de ces zones sensibles, il n'est pas non plus certain qu'un assainissement non collectif même conforme, puisse abattre correctement la pollution avec des risques de transfert des nitrates, des phosphates et également des bactéries ; donc l'ANC (assainissement non collectif) sur des zones productrices de ressource en eau, ce n'est pas l'idéal ;
- Problème du renouvellement des conduites : Peu de collectivités ont mis en place des programmes de renouvellement systématique ; dans certains syndicats, le souci est de savoir comment financer ; cela est possible par exemple lors de réfection de voirie mais globalement les réseaux sont en assez mauvais état ; les réseaux datent avec globalement des années 70 avec beaucoup d'amiante-ciment assez fragile aux tassements de terrain par exemple ; la création des réseaux est subventionnée mais pas le renouvellement qui fait partie de l'entretien et dont le financement doit être prévu dans le prix de vente de l'eau ;
- Est-il envisager de regrouper les unités de production ? : Cela relève de la « politique locale ». Le Conseil Général souhaite que des structures plus importantes soient créées mais cela ne peut se faire qu'avec la volonté des acteurs locaux. L'Etat sera peut-être plus « incitatif » sur ce point.

Pour synthétiser, la situation du bassin versant de la Canche n'est pas catastrophique, dans le département, d'autres secteurs sont davantage en difficulté (Lens-Liévin ; Arras). Des

travaux sont néanmoins à réaliser pour améliorer la qualité et également l'efficacité de la distribution. La Canche n'a pas eu le même passé que d'autres secteurs notamment pour ce qui concerne l'activité industrielle, c'est la raison pour laquelle notre eau est d'assez bonne qualité. Un des problèmes majeurs est l'insuffisance de rendement : un effort important est à faire sur la gestion des réseaux et leur renouvellement.

Concernant la disponibilité des données et de cette étude, il est prévu de créer un site internet spécifique dédié à ces informations. Il est tout de même à noter que cette étude a été initiée en 2007 et donc que les choses ont forcément évolué depuis.

## **2 – Proposition de la Commission Qualité pour le suivi de l'amélioration de la qualité de la distribution de l'eau potable sur le bassin versant de la Canche, Jean-Charles Bruyelle, Président de la commission Qualité.**

Voir présentation jointe ou disponible sur le site internet du SAGE ([www.sagedelacanche.fr](http://www.sagedelacanche.fr))

Le document du Conseil Général a été en quelques sortes endossé par la CLE de la Canche avant qu'il ne soit officiellement terminé. En effet, plusieurs dispositions du PAGD du SAGE de la Canche stipulent que le SAGE sera en cohérence avec les dispositions du Schéma Départemental de ressource en eau et sur 2 points principaux :

- Les interconnexions de réseau (sécurisation quantitative) ;
- La distribution sur le plan qualitatif.

### **Questions/débats :**

- Problème des compteurs de 15 mn vieillissant et desservant 80% des habitations sont souvent utilisés à leur débit minimum, et c'est dans ces situations qu'ils sous-comptent ;
- Un autre problème relatif aux rendements, est constitué par les branchements abandonnés qui au bout d'un certain temps finissent par fuir ; ils sont donc à supprimer.

La commission propose de mettre à jour les données des structures par l'envoi d'un questionnaire. Celui-ci permettra notamment à la CLE de rendre compte aux autorités responsables (Etat, Comité de bassin) de l'avancement pour l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE. Cela permettra de mettre en place les indicateurs d'avancement. En effet, le rôle de la CLE n'est pas de se substituer aux structures compétentes mais d'animer le débat et d'avoir une vision globale sur les différents thèmes relatifs à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

## **2 –Mise en place d'un protocole de suivi pour l'évaluation de l'efficacité des fascines dans la maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols, Emilie Delattre, animatrice au Syndicat Mixte SAGE de la Canche.**

Nos partenaires comme l'Agence de l'Eau, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général du Pas de Calais sont intéressés par cette proposition qui a été construite lors d'un stage au sein du Syndicat Mixte d'un étudiant de l'ISA (Institut Supérieur d'Agronomie) en 2010. Si les conditions le permettent, cette évaluation devrait démarrer en 2011 pour une période d'environ 10 années. 2 sites (bassins versants) sont proposés.

Voir présentation jointe ou disponible sur le site internet du SAGE ([www.sagedelacanche.fr](http://www.sagedelacanche.fr))

### **Commentaires/Questions/débats :**

- Environ 70 000 tonnes de terres sont arrachées par an et finissent dans les cours d'eau (Canche et affluents) et une partie dans l'estuaire ; le principe est donc de faire en sorte que l'eau qui tombe soit infiltrée directement sur les parcelles ; dans le bassin versant de la Canche, une solution est souvent utilisée et consiste à planter dans les couloirs de ruissellement de l'eau, un dispositif végétal appelé « Fascine » ; l'objectif de l'expertise est de vérifier l'efficacité dans la limitation du débit de ruissellement instantané et dans la retenue des matières en suspension ; 1200 fascines sont implantées sur le bassin de la Canche ; 1000 autres fascines sont actuellement en projet par les différentes communautés de communes ; le souci actuel est qu'il n'existe pas de données chiffrées permettant de mesurer concrètement l'efficacité de ces fascines d'où la nécessité de mesurer l'impact qualitatif et quantitatif de ces dispositifs ;
- Pourquoi parler de « fascine » et non de « haie » ? : A terme, si on laisse la fascine se développer, on devrait obtenir un talus planté ; cela n'est pas toujours possible car les contraintes liées à l'exploitation des parcelles sont à prendre en compte ; la fascine se différencie avec la haie par son efficacité immédiate quant à la régulation du débit et à l'infiltration, ce qui n'est pas le cas de la haie qui doit se développer pendant quelques années avant d'atteindre cette capacité ;
- Le phénomène d'érosion est dû essentiellement à la vitesse de ruissellement de l'eau ; il faut prendre en compte notamment la topographie et le type de sol, donc il est indispensable de disposer de ces informations pour pouvoir transposer le modèle sur d'autres territoires ;
- Concernant les pratiques agricoles, il est pris en compte l'obligation de couverture des sols entre 80 et 90 % selon les dispositions réglementaires actuelles ;
- D'autres techniques peuvent être possibles comme le non-labour : cela va être pris en compte dans l'état des sols car lors de chaque épisode pluvieux on a une production de débit et de turbidité qui va permettre de constater l'état des sols ;
- Pour chaque ouvrage, un levé topographique sera réalisé selon un maillage de 5 m X 5 m à l'installation et ensuite tous les ans pour constater quel est le volume de terre stocké ;
- En prenant en compte les données à l'échelle parcellaire, à l'échelle des ouvrages et à l'échelle du bassin versant, on va pouvoir quantifier la quantité de terre retenue par les fascines, caractériser l'influence des aménagements sur la débitimétrie à l'exutoire,

l'influence des fascines sur la turbidité et déterminer la période de fonctionnement optimal des fascines ; l'idée est que ce modèle soit repris sur d'autres bassins versants en Artois-Picardie ;

- Pour la réalisation des ouvrages, il est proposé de réaliser un chantier école avec les structures de formation sur le bassin versant (MFR par exemple) ;
- On a estimé avec la station de mesure d'Attin, qu'en 5 ans, 350 000 tonnes de terre ont été retrouvés dans la Canche ; Peut-on savoir aujourd'hui si ces terres restent bloquées au niveau de l'estuaire ou si elles atteignent la mer ? : le bilan est difficile à faire dans la mesure où effectivement la Canche charrie de la terre mais la mer également apporte des volumes de sable ; cet aspect sera analysé dans le cadre du Contrat de baie mais aujourd'hui, il n'existe pas de données précises quant à cette question ;
- Quel sera le champ d'investigation de cette expertise ? : Les 2 bassins versants sélectionnés se situent à Fressin et Royon ; des contacts sont à prendre avec les collectivités (communes et communautés de commune) ;
- Des aménagements ont été réalisés depuis les premières mesures des sédiments (station d'Attin), avez-vous des éléments permettant de savoir si ces aménagements ont permis de diminuer les volumes de terre vers la Canche ? : une nouvelle campagne de mesure va démarrer avec l'installation du même dispositif à Attin également ;
- Il est à noter que globalement le monde agricole est sensible à cet aspect de maintien des terres sur les parcelles : les couverts végétaux atteignent maintenant 80% et donc il apparaît logique qu'une amélioration devrait être constatée ;
- Cependant, il y a encore des secteurs où les agriculteurs considèrent les haies comme des inconvénients et non des avantages ; d'autres part, certains également réalisent le labour à l'automne car ils pensent que cela va permettre de drainer leurs sols ; donc tous ne sont pas d'accord pour accepter des haies ou fascines et changer leurs techniques culturales ;
- Certaines expériences comme sur le territoire de la communauté de communes d'Hesdin prouvent qu'il est possible de faire ces aménagements en accord avec le monde agricole : généralement la première année, on a quelques candidats et la 2<sup>ème</sup> année on a vraiment des demandes pour implanter les fascines ou les haies ; il faut informer les agriculteurs mais généralement cela ne pose pas de problème ;
- Concernant la configuration des fascines, il serait intéressant d'implanter de chaque côté de la fascine, quelques mètres de haie de façon à anticiper sur le « remplissage » de la fascine qui pourra ensuite être relayée par la haie qui se sera implantée ; on ne peut pas demander aux agriculteurs de tirer la terre qui se sera accumulée car ils ne pourront pas avoir de récolte derrière ;
- Concernant l'entretien des fascines, les sociétés de chasse apportent généralement un coup de main.

### **3 –Protection contre les inondations : problématique des digues en basse vallée de la Canche, Jean-Charles BRUYELLE, Président de la commission Qualité.**

Voir présentation jointe ou disponible sur le site internet du SAGE ([www.sagedelacanche.fr](http://www.sagedelacanche.fr))

Même si on met en place des dispositifs de prévention (fascines, haies...), on ne peut malheureusement pas empêcher les crues. Les aménagements peuvent diminuer la fréquence des crues. Certaines zones permettent de stocker les volumes d'eau en cas de crue : ce sont les zones d'expansion de crue. En basse vallée de la Canche, il existe un outil réglementaire qui préserve ces zones : c'est le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI). Cette année, des remblaiements et des endiguements ont été constatés et notamment dans des zones où il est interdit de les réaliser.

Certains ouvrages sont également mal configurés (digues) car implantés directement en berge de la Canche et s'affaissent sous l'action de celle-ci et également de la marée. Ils ne peuvent donc pas remplir leur rôle. Il faudrait donc que ces digues soient reculées au moins de 20 m du fleuve.

Dans le cas de protection des biens et personnes, les ouvrages doivent être conçus dans le cadre d'un schéma global et non pas lors d'interventions ponctuelles qui risquent d'avoir des conséquences négatives en amont ou en aval. La CLE peut aider avec les différents services, à réfléchir à la cohérence des actions. Le Syndicat Mixte du SAGE de la Canche en tant que maître d'ouvrage pour la préfiguration du Contrat de Baie va également proposer de rediscuter sur ces différentes questions. Le risque de submersion marine devra également être pris en compte.

**Retrouvez l'ensemble des compte-rendus et des documents de séance sur le site [www.sagedelacanche.fr](http://www.sagedelacanche.fr) ,rubrique SAGE de la Canche.**